

CONTROLE PÉRIODIQUE DE VOTRE INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Date de la visite : 16/08/2023

Origine du contrôle : Vente immobilière

Coordonnées du service en charge du contrôle

SPANC CCVH - Antenne des Eyzies
28 avenue de la Forge - 24620 Les Eyzies
Tél : 05 53 35 05 43 / **Mail** : g.marcel@cc-vh.fr / n.labadie@cc-vh.fr

Habitation

Adresse : **176 Impasse des Châtaigniers**
Code postal : **24260** Commune : **LE BUGUE**
Référence cadastrale de l'habitation : **AN 854**

Propriétaire

Civilité, Nom, Prénom : **Monsieur KLEEFSTRA Francis**
Adresse principale : **176 Impasse des Châtaigniers**
Code postal : **24260** Commune : **LE BUGUE France**

Occupant

Civilité, Nom, Prénom : **Monsieur KLEEFSTRA Francis**

Personne rencontrée

Civilité, Nom, Prénom : **M KLEEFSTRA, le propriétaire**

Caractéristiques de l'habitation et son environnement

Type d'habitation : **Résidence principale**
Date de réalisation de la filière ANC : **01-01-2001**
Nombre de chambre(s) : **3**
Nombre de pièce(s) principale(s) : **4**
Nombre Equivalent Habitant : **4 EH**
Nombre de logement(s) : **1**

Commentaires :

Le terrain et son environnement

Superficie totale de la parcelle : **4707 m²**
Le terrain est-il desservi par un réseau public d'eau potable ? **Oui** **Non**
Terrain inondable ? **Oui** **Non**
Filière dans un périmètre de protection d'un captage d'eau ? **Oui** **Non**
Commentaires :

Présence d'un captage (puits ou forage) d'eau sur le terrain ? **Oui** **Non**
 Oui **Non**
 Oui **Non** **?**

- Est-il destiné à la consommation humaine ?
- Si oui, distance par rapport au dispositif de traitement :
- Est-il déclaré ?

Commentaires :

Modification sur l'habitation et la filière

Aucune modification	<input type="checkbox"/>
Modification(s) constatée(s) de la filière ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> Améliorations apportées Précision(s) : reprise d'une portion de l'épandage <input type="checkbox"/> Modification(s) nuisant au bon fonctionnement et aux performances de la filière (by-pass, transformation de certains équipements,...) Précision(s) :
Modification de la taille et/ou de la destination de l'immeuble ?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non Précision(s) :
Modification de l'aménagement du terrain ?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Construction(s) à proximité <input type="checkbox"/> Etanchement partiel ou total des installations <input type="checkbox"/> Aménagement d'allée(s) ou de passage sur ou à proximité de la filière <input type="checkbox"/> Plantation(s) sur ou à proximité de l'épandage Autres, précision(s) :

Caractéristiques de l'installation

Taille de la filière	Volume inférieur à 20 EH
Dispositif de traitement par le sol en place ou massif reconstitué <input checked="" type="checkbox"/> Prétraitement <input checked="" type="checkbox"/> Traitement <input type="checkbox"/> Toilette sèche	Filière agréée <input type="checkbox"/> Filtre compact <input type="checkbox"/> Micro-station <input type="checkbox"/> Filtre planté
Dispositif(s) annexe(s)	
<input checked="" type="checkbox"/> Regard(s) de collecte <input checked="" type="checkbox"/> Regard(s) de visite <input checked="" type="checkbox"/> Regard(s) de répartition <input type="checkbox"/> Regard(s) de bouclage <input type="checkbox"/> Regard(s) de contrôle	<input checked="" type="checkbox"/> Ventilation(s) (primaire, secondaire) <input checked="" type="checkbox"/> Bac(s) à graisse <input checked="" type="checkbox"/> Préfiltre(s)
<input type="checkbox"/> Pompe(s) ou système(s) de relevage	
Présence de rejet d'effluents (en sous-sol ou en milieu superficiel ou de dispersion) : <input type="checkbox"/>	
Commentaires généraux :	

Description de l'évacuation

Destination des eaux pluviales Commentaires :	Réseau d'eaux usées et infiltration sur la parcelle Une partie des eaux pluviales est collectée avec les eaux de salle de bain puis dirigée vers un bac à graisse.
Origine des effluents Commentaires :	Eaux usées domestiques

Collecte des eaux usées

Eaux usées et eaux pluviales collectées séparément ? Commentaires :	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Une partie des eaux pluviales est collectée avec les eaux de salle de bain puis dirigée vers un bac à graisse.
L'écoulement se fait-il correctement ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> ?
Présence d'odeurs ? Si oui, citer leur localisation :	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> ?
Commentaires : Le propriétaire déclare que l'ensemble des eaux usées de l'habitation est bien raccordé à l'installation d'assainissement non collectif et que les écoulements d'eau se réalisent correctement.	

Le prétraitement : Fosse septique

Volume en m ³ : 1.5 m ³	
Matériaux : Béton	
Type d'eaux usées collectées : Eaux vannes	
Le prétraitement est-il accessible ?	Oui
Le regard du prétraitement est-il affleurant ?	Oui
L'écoulement des eaux au sein des différents éléments de prétraitements se fait-il correctement ?	Oui
Présence d'odeurs ?	Non
Un des organes du système de prétraitement présente-t-il des signes d'altération (affaissement, fissure, déformation, corrosion...) ?	Non
Si oui lesquels :	
Etat de corrosion :	Moyen
Si présence d'une fosse, la hauteur de boues est-elle supérieure à la moitié de la hauteur de la fosse ?	Non
Taux d'accumulation des boues : < 50 %	
Le dimensionnement est-il adapté à la capacité d'accueil ?	Oui
Commentaires : Vidange réalisée le 13/03/2022 par l'entreprise Cruzet. La vidange de la fosse septique doit être réalisée lorsque le volume de boues a dépassé 50% du volume utile (volume d'eau). Elle doit obligatoirement être réalisée par un vidangeur agréé (liste disponible à l'adresse https://www.cc-valleedelhomme.fr/ , rubrique « Assainissement »).	

La ventilation

Diamètre en mm	40 mm
Type de ventilation	
Equipements	Absence
Fonctionnement correct de la ventilation ?	?
Si non, préciser : :	
Remontée au faîtage ?	Non
Dépassement de 40 cm au-dessus du faîtage ?	Non
Commentaires : Présence d'une ventilation de faible diamètre remontant le long de l'habitation. Vérifier si celle-ci est connectée sur la fosse ou en sortie de fosse. Le cas échéant, il est obligatoire de mettre en place la ventilation secondaire de fosse qui doit ressortir au-dessus des locaux d'habitation en diamètre 100 mm munie d'un extracteur conforme à la réglementation (statique ou éolien).	

Le préfiltre

Type	Indépendant
Volume en l	Non défini L
Type de matériau de remplissage	Pouzzolane
Indépendant de la fosse	Oui
Tampon du préfiltre accessible ?	Oui
Dégradations constatées ?	Non
Si oui, préciser :	
Colmatage ?	Non
Écoulement au sein du préfiltre correct ?	Oui
Présence d'odeurs ?	Non
Commentaires : Le préfiltre doit être nettoyé aussi souvent que cela est nécessaire (3 à 4 fois par an en moyenne).	

Le regard de collecte

Le regard est-il accessible ?	Oui
Le regard est-il affleurant ?	Oui
Présente-t-il des signes d'altération ? (affaissement, corrosion, fissure, déformation...)	Non
Dépôt de matière en fond de regard ?	Non
Présence d'odeurs ?	Non
Stagnation d'eaux dans le regard ?	Non
Écoulement au sein du regard correct ?	Oui
Commentaires : Présence d'un regard en sortie d'habitation qui collecte les eaux de cuisine avant de les diriger vers un bac à graisse (1 arrivée et 1 départ).	

Le bac à graisses

Volume en L	175 L
Type d'eaux usées collectées ou à collecter	Eaux de cuisine
Matériaux	Béton
Type	Cloisons séparatrices
Tampon du bac à graisse accessible ?	Oui
Hauteur des graisses :	Faible
Le volume est-il adapté à son utilisation ?	Non
Le bac présente-t-il des signes d'altération ? Si oui, préciser :	Non
Présence d'odeurs ?	Non
Le regard du bac à graisse est-il affleurant ?	Oui
<i>Commentaires :</i> Le bac à graisse est sous dimensionné pour recevoir les eaux de cuisine. Le bac dégraisseur doit être nettoyé aussi souvent que cela est nécessaire (3 à 4 fois par an en moyenne).	

Le traitement : Tranchée(s) d'épandage

Nombre de tranchée(s) : Inconnu	
Longueur d'une tranchée : Inconnu	
Largeur d'une tranchée : Inconnu	
Linéaire total : Inconnu	
Présence d'eau stagnante sur le traitement ?	Non
Dysfonctionnements observés au niveau du traitement ? Si oui, préciser (colmatage, stagnation d'eau en surface, ...) :	Non
<i>Commentaires :</i> L'entreprise Crouzet a réhabilité une partie de la canalisation d'épandage (facture du 08/2022). Cependant lors du contrôle, absence d'élément probant permettant de renseigner sur la nature et le dimensionnement du dispositif de traitement. Absence constatée de rejet en surface de la parcelle.	

Le regard de répartition

Le regard est-il accessible ?	Oui
Le regard est-il affleurant ?	Oui
Le regard présente-t-il des signes d'altération ?	Non
Dépôt de matière en fond de regard ?	Non
Présence d'odeurs ?	Non
Bonne équirépartition des effluents ? (Vérification possible par mise en eaux du regard)	Oui
Stagnation d'eaux dans le regard ?	Non
Ecoulement au sein du regard correct ?	Oui
<i>Commentaires :</i> D'après la facture datant du 08/2022, l'entreprise Crouzet a mis en place un regard de répartition (1 arrivée et 1 départ). Cependant, le départ en drain n'a pas été observé lors du contrôle. Par ailleurs, les eaux provenant du bac à graisse (cuisine) semblent remonter dans ce regard. Risque de désordre d'écoulement dans le dispositif de traitement. Vérifier régulièrement le regard et en cas de défaut d'écoulement, reprendre la canalisation.	

Le regard ou té de visite

Le regard est-il accessible ?	Oui
Le regard est-il affleurant ?	Oui
Présente-t-il des signes d'altération ?	Non
Dépôt de matière en fond de regard ?	Non
Présence d'odeurs ?	Non
Stagnation d'eaux dans le regard ?	Non
Ecoulement au sein du regard correct ?	Oui
<i>Commentaires :</i> Présence d'un té de visite sur le dispositif de traitement. Aucun dysfonctionnement observé.	

Le regard de collecte

Le regard est-il accessible ?	Oui
Le regard est-il affleurant ?	Oui
Présente-t-il des signes d'altération ? (affaissement, corrosion, fissure, déformation...)	Non
Dépôt de matière en fond de regard ?	Non
Présence d'odeurs ?	Non
Stagnation d'eaux dans le regard ?	Non
Ecoulement au sein du regard correct ?	Oui

Commentaires : Présence d'un regard en sortie d'habitation qui collecte les eaux de salle de bain et les eaux pluviales (4 arrivées et 1 départ).

Le bac à graisses

Volume en L	175 L
Type d'eaux usées collectées ou à collecter	Eaux de salle de bain
Matériaux	Béton
Type	Cloisons séparatrices
Tampon du bac à graisse accessible ?	Oui
Hauteur des graisses :	Faible
Le volume est-il adapté à son utilisation ?	Non
Le bac présente-t-il des signes d'altération ? Si oui, préciser :	Non
Présence d'odeurs ?	Non
Le regard du bac à graisse est-il affleurant ?	Oui

Commentaires : Le bac à graisse collecte les eaux de salle de bain et une partie des eaux pluviales. Celui-ci est sous dimensionné. Risque de surcharge hydraulique. Déconnecter les eaux pluviales de l'ensemble de l'installation d'assainissement. Le bac dégraisseur doit être nettoyé aussi souvent que cela est nécessaire (3 à 4 fois par an en moyenne).

Le traitement

Type de traitement : Inconnu	
Présence d'eau stagnante sur le traitement ?	Non
Dysfonctionnements observés au niveau du traitement ? Si oui, préciser (colmatage, stagnation d'eau en surface, ...) :	Non

Commentaires : Absence d'élément probant lors du contrôle permettant de justifier la présence d'un dispositif de traitement des eaux de salle de bain et de renseigner sur sa nature, son dimensionnement et sa localisation exacte. Absence constatée de rejet en surface de la parcelle.



Conclusion du SPANC sur le fonctionnement et l'entretien de l'installation

Situation de la filière	Zone à enjeu sanitaire : <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non Zone à enjeu environnemental : <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Installation	<input type="checkbox"/> Absente <input checked="" type="checkbox"/> Présente
Défaut(s) de structure	<input type="checkbox"/> Défaut(s) de sécurité sanitaire <input type="checkbox"/> Défaut de structure ou de fermeture <input type="checkbox"/> Proximité de puits privé <input checked="" type="checkbox"/> Aucun défaut
Dysfonctionnement(s)	<input checked="" type="checkbox"/> Installation incomplète <input type="checkbox"/> Installation sous dimensionnée <input type="checkbox"/> Dysfonctionnement(s) majeur(s) <input type="checkbox"/> Aucun dysfonctionnement
Entretien et usure	<input type="checkbox"/> Défaut d'entretien <input type="checkbox"/> Usure de l'un des éléments <input type="checkbox"/> Défaut d'accessibilité et de dégagement des regards <input type="checkbox"/> Aucun défaut

AVIS DU SPANC

AVIS	Non conforme
<p>Commentaires : Vu l'arrêté du 27 avril 2012 (art.4), l'installation est incomplète et donc à réhabiliter car aucun élément probant n'a pu être présenté lors du contrôle permettant de prouver l'existence d'un ou plusieurs dispositifs de traitement. Pour rappel, la réhabilitation d'un assainissement est soumise à réglementation. La nature et le dimensionnement du système devant être adaptés au type de sol et à la capacité d'accueil de l'habitation. <u>Faire une demande d'installation d'un assainissement non collectif auprès du SPANC.</u></p> <p>Travaux à réaliser, entretien :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réhabiliter le ou les systèmes de traitement conformément à la réglementation. - Déconnecter les eaux pluviales de l'ensemble de l'installation d'assainissement. - Vérifier si la ventilation est connectée sur la fosse ou en sortie de fosse. Le cas échéant, il est obligatoire de mettre en place la ventilation secondaire de fosse qui doit ressortir au-dessus des locaux d'habitation en diamètre 100 mm munie d'un extracteur conforme à la réglementation (statique ou éolien). - Vérifier régulièrement le regard de répartition et en cas de défaut d'écoulement, reprendre la canalisation. <p><u>Conformément à la réglementation en cas de vente immobilière, l'acquéreur dispose d'un délai d'un an à compter de l'acte de vente pour réaliser les travaux.</u></p> <p>Au titre de l'article L 2224-8 du code des collectivités territoriales, un contrôle de bon fonctionnement de votre installation d'assainissement non collectif sera réalisé par le service dans 8 ans.</p> <p>Rappel : Une vidange de fosse doit être réalisée lorsque le volume des boues a dépassé 50% du volume utile (hauteur d'eau). L'entretien des préfiltres et bacs dégraisseurs doit être réalisé aussi souvent que cela est nécessaire (en moyenne 3 à 4 fois par an).</p>	
<p><u>Le Président, Philippe LAGARDE</u></p>	

Conclusion du SPANC sur le fonctionnement et l'entretien de l'installation

Situation de la filière	Zone à enjeu sanitaire : <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non Zone à enjeu environnemental : <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Installation	<input type="checkbox"/> Absente <input checked="" type="checkbox"/> Présente
Défaut(s) de structure	<input type="checkbox"/> Défaut(s) de sécurité sanitaire <input type="checkbox"/> Défaut de structure ou de fermeture <input type="checkbox"/> Proximité de puits privé <input checked="" type="checkbox"/> Aucun défaut
Dysfonctionnement(s)	<input checked="" type="checkbox"/> Installation incomplète <input type="checkbox"/> Installation sous dimensionnée <input type="checkbox"/> Dysfonctionnement(s) majeur(s) <input type="checkbox"/> Aucun dysfonctionnement
Entretien et usure	<input type="checkbox"/> Défaut d'entretien <input type="checkbox"/> Usure de l'un des éléments <input type="checkbox"/> Défaut d'accessibilité et de dégagement des regards <input type="checkbox"/> Aucun défaut

AVIS DU SPANC

AVIS	Non conforme
<p>Commentaires : Vu l'arrêté du 27 avril 2012 (art.4), l'installation est incomplète et donc à réhabiliter car aucun élément probant n'a pu être présenté lors du contrôle permettant de prouver l'existence d'un ou plusieurs dispositif de traitement. Pour rappel, la réhabilitation d'un assainissement est soumise à réglementation. La nature et le dimensionnement du système devant être adaptés au type de sol et à la capacité d'accueil de l'habitation. Faire une demande d'installation d'un assainissement non collectif auprès du SPANC.</p> <p>Travaux à réaliser, entretien :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réhabiliter le ou les systèmes de traitement conformément à la réglementation. - Déconnecter les eaux pluviales de l'ensemble de l'installation d'assainissement. - Vérifier si la ventilation est connectée sur la fosse ou en sortie de fosse. Le cas échéant, il est obligatoire de mettre en place la ventilation secondaire de fosse qui doit ressortir au-dessus des locaux d'habitation en diamètre 100 mm munie d'un extracteur conforme à la réglementation (statique ou éolien). - Vérifier régulièrement le regard de répartition et en cas de défaut d'écoulement, reprendre la canalisation. <p>Conformément à la réglementation en cas de vente immobilière, l'acquéreur dispose d'un délai d'un an à compter de l'acte de vente pour réaliser les travaux.</p> <p>Au titre de l'article L 2224-8 du code des collectivités territoriales, un contrôle de bon fonctionnement de votre installation d'assainissement non collectif sera réalisé par le service dans 8 ans.</p> <p>Rappel : Une vidange de fosse doit être réalisée lorsque le volume des boues a dépassé 50% du volume utile (hauteur d'eau). L'entretien des préfiltres et bacs dégraisseurs doit être réalisé aussi souvent que cela est nécessaire (en moyenne 3 à 4 fois par an).</p>	
<p><u>Le Président, Philippe LAGARDE</u></p>	

Schéma de principe de votre installation d'assainissement non collectif

Cette représentation a un but informatif, elle est basée sur les éléments constatés sur le terrain et les explications du propriétaire.
Ce schéma ne saurait engager la responsabilité du service.

Propriétaire : Monsieur KLEEFSTRA Francis

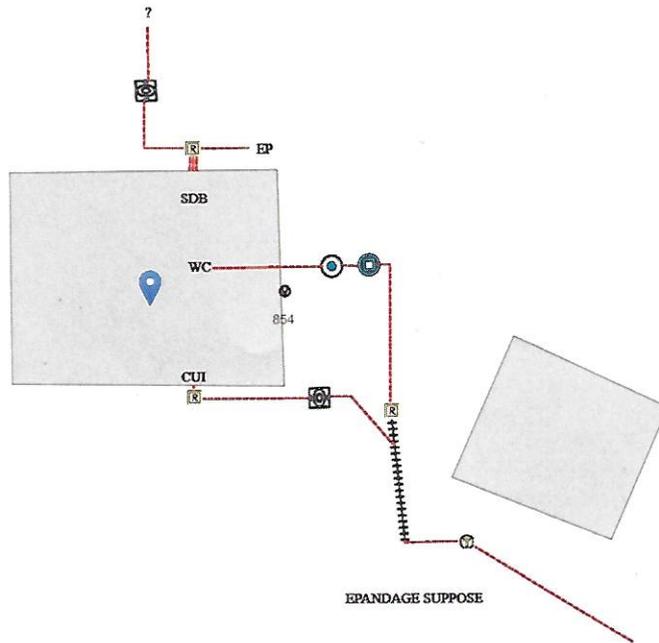
Date du contrôle : 16/08/2023

Commune
Adresse de l'habitation contrôlée

LE BUGUE
176 Impasse des Châtaigniers

Référence cadastrale

AN 854



FACTURE

**CONTROLE D'UN ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
DANS LE CADRE D'UNE VENTE IMMOBILIERE**

Nom, Prénom : KLEEFSTRA Francis

Adresse de facturation : 176 Impasse des Châtaigniers – 24260 LE
BUGUE

Date du contrôle : 16/08/2023

 **PAYÉ**

Adresse du bâtiment contrôlé : 176 Impasse des Châtaigniers – 24260
LE BUGUE



Net à payer : 80.00€

A RETOURNER AVEC LE REGLEMENT A :
Communauté de Communes Vallée de l'Homme
28 avenue de la forge - 24620 Les Eyzies

 **PAYÉ**

payé par chèque

le 16/08/23


Vallée
de l'Homme
Communauté de communes Vallée de l'Homme

Nom, Prénom : KLEEFSTRA Francis

Vente 2023 SPANC : 80.00€

28 Avenue de la Forge • 24620 Les Eyzies • Tél : 05.53.51.70.70 • www.cc-valleedelhomme.fr